



CHALLENGE DES GRAVES

Circuit National Epée Dames Seniors

Le 10 avril 2016

Lieu : Gymnase Pierre TOUPIAC
7 avenue Jean LARRIEU
33170 GRADIGNAN
Rocade sortie 16, dir. Gradignan Centre, derrière l'église

Horaires : Appel des escrimeuses : 7h15
Scratch : 7h45
Début de la compétition : 8h00

Formule de la compétition :

Classement initial des tireuses pour la constitution des poules

Sont classées dans l'ordre :

Les tireuses classées entre la 1^{ère} et la 64^{ème} place du classement FIE

Les tireuses classées au classement national

Les autres tireuses (pas de numéro de série)

Formule de la compétition :

1er tour de poules à 7 ou 6, décalage par nation et club avec 30% d'éliminées maximum.

2ème tour de poules à 6, décalage par club avec 30% d'éliminées maximum.

Tableau d'élimination directe constitué sur le cumul des tours de poule, avec repêchage à partir du tableau de 32.

NB : en cas d'égalité pour la dernière place, à l'issue du premier tour de poule les tireuses seront départagées par le classement d'entrée, à l'issue du deuxième tour toutes les tireuses ex-æquo sont qualifiées

Déroulement de la compétition

8 heures début du tournoi sur 16 pistes (1er tour de poule)

10 heures 30 2ème tours de poule

12 heures 30 TED

15 heures 30 présentation des finalistes

15 heures 45 ½ finales

16 heures 30 finale

17 heures Podium et Remise des récompenses.

Inscriptions :

Les engagements parviendront au plus tard le **Mercredi 6 avril à 23h59**

Pour les escrimeuses licenciées FFE, ne seront acceptées que les inscriptions effectuées sur le site de la FFE.

Et pour les étrangères uniquement :

- Par courrier à l'adresse suivante :

Ornon Gironde Escrime
141, rue de la Croix de Monjous
33170 Gradignan

Par e-mail : ornon-escrime@orange.fr

Avertissement :

En cas d'absence de tireuses d'un club engagées à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireuses présentes doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireuses engagées par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où toutes les tireuses engagées sont absentes, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Dans le cas où la tireuse n'a pas été engagée dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celle-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu.

Les tireuses concernées devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

Droit d'engagement : 15 Euro (dont 2€ reversés à la FFE)

Tenue : Le port d'une tenue réglementaire (Normes FFE ou FIE) offrant toutes les garanties de sécurité sera exigé.

Arbitrage : Conformément à la réglementation 2007 de l'arbitrage, chapitre L § 3/A.3 :

Tout club engageant plus de trois tireurs est tenu de mettre à la disposition de l'organisation un arbitre, majeur, de niveau régional minimum, licencié au club et non tireur ce jour là.

Dans le cas de non respect de ce règlement, les tireurs du club concerné ne pourront pas participer à la compétition.

Concernant les arbitres, autres que ceux qui sont prévus dans le cadre des quotas, ne seront indemnisés que ceux ayant officié.

Récompenses : Des prix récompenseront les huit finalistes.

Restauration : Le jour de la compétition, un buffet fonctionnera toute la journée.

Transport :

Des navettes pourront éventuellement fonctionner entre le gymnase et la gare sur demande des escrimeuses.

Le club ne pourra organiser que des départs groupés.

Licences : La licence 2016 sera exigée.

Règle de Courtoisie :

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, que l'enseignant – accompagnateur :

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes :

L'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»



Liste des hôtels

➤ GRADIGNAN :

- Chalet Lyrique :

169, cours du général de Gaulle

TEL : 05.56.89.11.59

- Campanile Hôtel Gril :

23 chemin des MAURES

TEL : 05.56.80.63.33

➤ VILLENAVE D'ORNON : Rocade ouest sortie 17

- Hôtel Première Classe : 2 rue J.Fragonard

TEL : 05.56.37.58.44

- Hôtel Stars : avenue Pierre Prudhom

TEL : 05.56.37.90.00

Prix négociés

- Hôtel B & B : lot. Haut-Madère Ouest

TEL : 05.56.84.21.21

- Hôtel Formule 1 : avenue Pierre Prudhom

TEL : 05.56.37.50.98

- Villages Hôtel : chemin Sarcignan

TEL : 05.56.87.30.76

➤ BORDEAUX : Gare saint Jean

- Hôtel Ibis : quai de Paludate (200 mètres de la gare)

TEL : 05.56.94.25.25

➤ PESSAC :

- Hôtel Ibis : 8 rue Antoine Becquerel (sortie Pessac-Bersol de la rocade ouest)

TEL : 05.56.07.27.84

- Hôtel Première Classe : 4 rue Antoine Becquerel (sortie Pessac-Bersol de la rocade ouest)

TEL : 05.56.37.50.98